

MATCH RACE COTE D'ALBATRE SUR FC 7.5

17 et 18 Septembre 2016



AVIS DE COURSE

1 **AUTORITE ORGANISATRICE**

L'Autorité Organisatrice (AO) sera le Club Nautique Valeriquais (CNV), club affilié à Fédération Française de Voile (FFVoile)

2 **LIEU DE L'EPREUVE**

L'épreuve aura lieu sur le plan d'eau de Saint Valery en Caux (76)

3 **GRADE DE L'EPREUVE**

Pour cette épreuve, le grade 5A.

4 **PROGRAMME PREVISIONNEL**

4.1 **Le programme prévisionnel est :**

(a) Ouverture du secrétariat de course 16/09/2016 de 18h30 à 21h00 et le 17/09/2016 de 9h00 à 10h00

(b) Pesée des équipages le 16/09/2016 de 18h30 à 21h00 et le 17/09/2016 de 9h00 à 10h00

(c) Premier briefing le 17/09/2016 à 9h30 - Présence du barreur obligatoire (sauf dérogation)

(d) Courses du 17/09 à partir de 11h00 ; courses du 18/09 à partir de 11h30 ; dîner le 17/09 à 19h30

(e) Cérémonie de remise des prix le 18/09 à 17h00

4.2 **Sauf si excusé par l'AO, il est obligatoire de participer :**

(b) au briefing pour les barreurs

(d) au dîner des équipages

5 ADMISSIBILITE DES BARREURS

- (a) L'épreuve sera limitée à 8 équipages.
- (b) Le barreur inscrit devra rester à la barre à tout moment durant l'épreuve, sauf en cas de danger.
- (c) Pour être admis à l'épreuve, tout barreur invité devra confirmer par écrit sa volonté de participer, avant le **09/09/2016**
- (d) Une caution de participation de 500 euros (dépôt de garantie) doit accompagner le dossier d'inscription afin d'être accepté.
- (e) Tous les concurrents devront satisfaire aux exigences d'admissibilité de la Régulation ISAF 19.2.
- (f) Tous les concurrents devront être titulaire d'une licence sportive FFVoile en cours de validité et visée du médecin.

Les concurrents devront présenter leurs licences à l'AO au moment de l'inscription.

6 ADMISSIONS

- 6.1 (a) Le barreur sera admis après avoir rempli les formalités d'inscription, après avoir fait peser son équipe et payé les dépôts de garantie. Tout paiement pourra être fait par (chèque) ou (carte bleue) ou (en espèces) en €.

6.2 Droits d'inscription :

Les droits d'inscription pour l'épreuve de 250€ par bateau « all included » comprenant la participation au Match race, au barbecue du samedi soir (boissons non comprises) et au panier repas du samedi midi et dimanche midi et non remboursables, par (chèque) ou (carte bleue) ou (en espèces) en € à l'ordre du Club Nautique Valeriquais doivent être réglés avant le 09/09.

6.3 Caution des dommages

- (a) Un dépôt initial de 500€ devra être payé à l'inscription.
- (b) Au cas où l'AO décide de prélever une partie de ce dépôt, il pourra être demandé au barreur de le rétablir à sa valeur initiale avant d'être autorisé à poursuivre l'épreuve.
- (c) Après l'épreuve, ce qui reste des dépôts sera rendu dans les 20 jours.

6.4 Assurance

Tous les membres de l'équipage devront avoir une assurance responsabilité civile (minimum de couverture: 1,5 million €) et un certificat médical de non contre indication à la pratique de la voile en compétition. Ces certificats seront exigés à l'inscription.

Pour les étrangers qui n'ont pas pu obtenir ce certificat d'assurance, la licence de la Fédération Française de Voile qui donne cette couverture, pourra être obtenue à l'enregistrement.

7 REGLES

- 7.1 (a) L'épreuve est régie par les « règles » telles que définies dans les RCV, et incluant l'annexe C.
- (b) Les règles d'utilisation des bateaux s'appliqueront. Les règles de classe ne s'appliqueront pas.
- (c) Les prescriptions de la FFVoile aux règles 64.3, 68, 70.5, 86.3, 88.2, 91, et à l'annexe F s'appliqueront et sont affichées sur le tableau officiel d'information.

7.2 Modifications aux RCV

- (a) (La RCV 49.2 ne s'appliquera pas).

Ou : Lister les règles ne s'appliquant pas ou les modifications éventuelles aux règles dans les limites de la règle 86.1(b).

8 BATEAUX ET VOILES

- (a) L'épreuve sera courue sur des bateaux FC 7.5
- (b) 4 bateaux seront fournis.
- (c) Chaque bateau sera équipé des voiles suivantes : grand-voile, foc et spinnaker asymétrique
- (d) Les bateaux seront tirés au sort tous les jours ou à chaque phase de l'épreuve selon la décision du comité de course.

9. EQUIPAGES (BARREUR INCLUS)

- (a) Le nombre d'équipiers (barreur inclus) sera de (4) personnes maximum. Tout équipier inscrit devra participer à toutes les courses.
- (b) Le poids total maximum de l'équipage, déterminé avant la première course, chaque équipier portant au minimum un short, sera de 350 kg au maximum.
- (c) Si le barreur inscrit ne peut continuer l'épreuve, le jury pourra autoriser son remplacement par un membre de l'équipage.
- (d) Si un membre de l'équipage inscrit ne peut continuer l'épreuve, le jury pourra autoriser son remplacement, définitif ou temporaire, ou envisager toute autre solution.

10 FORMAT DE L'EPREUVE

- (a) Les barreurs seront répartis en poules selon une répartition faite à la clôture des inscriptions.
- (b) L'épreuve est constituée des phases suivantes :
Match de classement en round robin/Quart de Finale/Demi-finale/Finale
- (c) L'AO peut changer le format, terminer ou supprimer une phase si les conditions interdisent la réalisation du programme prévu.

11 PARCOURS

- (a) Le parcours sera des allers-retours au vent/sous le vent avec contournements à tribord et une arrivée vent arrière.
- (b) La zone de course sera située devant la plage de Saint Valery en Caux (76), face au Casino

12 PUBLICITE

- (a) Les bateaux et leur équipement étant fournis par l'Autorité Organisatrice, la Régulation ISAF 20.3.2 s'appliquera. Chaque bateau sera tenu d'arborer la publicité telle que fournie par l'Autorité Organisatrice.

13 PRIX

- (a) Prix à discrétion de l'AO : un trophée, etc...

14 MEDIA, IMAGES ET SONS

- (a) L'AO aura le droit d'utiliser gratuitement les images et les sons enregistrés durant l'épreuve.

15 BATEAUX ENTRAINEURS

Les bateaux entraîneurs sont interdits sur la zone de course

16 RESPONSABILITE

Tous les concurrents participant à cette épreuve le font à leurs propres risques. L'AO, ses associés et ses employés n'accepteront aucune responsabilité en cas de perte, dommage, blessure ou inconvénient, quelle qu'en soit la cause.

17 INVITATIONS

Seuls pourront participer les barreurs qui auront été invités. Pour pouvoir être invité, vous devez formuler votre demande à l'AO en remplissant le plus tôt possible le formulaire joint.

18 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir plus d'information, veuillez contacter :

Club Nautique Valeriquais

40 Quai du Havre

76460 Saint Valery en Caux

Tél 02.35.97.25.49 ou Mobile 06.26.91.48.89

Mail : contact@cnaveriquais.fr



MATCH RACE FC 7.5
17 & 18 septembre 2016
Saint Valery en Caux

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Nom du Club représenté : Ligue :

COORDONNEES DU BARREUR :

Nom : Prénom : @mail :

Adresse :

Tél : Mobile :

Composition de l'équipage

	Nom	Prénom	N° licence	Club	N° Isaf	Poids
Barreur						
Equipier						
Equipier						
Equipier						
					Total	

Poids total maximum: **350 kg (voir décision en 9.b sur avis de course)**

Droits d'inscription : **250 Euros par équipe non remboursables**

Caution de dommages : **500 Euros** (au moment de la confirmation d'inscription le 17 et 18 septembre 2016)

Adresse demande inscription avant le 09/09/2015:

CONTACT : Club Nautique Valeriquais 40 quai du Havre 76460 SAINT VALERY EN CAUX

Tél : 02 35 97 25 49

Email : contact@cnavaleriquais.fr